Cadre réservé à la MAIRIE

Date de réception :

Référence :

Demande d'attribution COUPON JEUNES de 10 €
Associations sportives ou culturelles
Année 2025

ETAPE 1

Vérifier les conditions d'attribution

- Avoir entre 6 et 18 ans (joindre une pièce d'identité ou un livret de famille)
- Être domicilié à Nuillé le Jalais (joindre un justificatif de domicile)
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'un coupon jeune sur l'année 2024
  (un seul coupon de 10€ par jeune et par année).

ETAPE 2

Renseignements concernant l'enfant inscrit en club ou association sportive

Nom : …… Prénom : ……

Adresse : ……

Date de naissance : …… /……/……

Téléphone des parents :

ETAPE 3

Renseignement concernant l'inscription au club ou à l'association

Lors de l'inscription pour la pratique d'une activité culturelle ou sportive, vous réglez la totalité de la licence ou adhésion et vous **faîtes compléter les éléments ci-dessous par le club ou l'association** (**tampon et signature obligatoires**).

Nom du club
ou de l'association : …… Nom du responsable : ……
Adresse : ……
……
Siret : ……

Cachet du club ou association : Signature responsable :

ETAPE 4

Démarches auprès de la Mairie : retourner ce document dûment complété avec un justificatif de domicile, une pièce d'identité du jeune ou livret de famille et un RIB.

MAIRIE DE NUILLE LE JALAIS
6 Rue du Rougerai - 72370 NUILLE LE JALAIS
Téléphone : 02.43.89.83.24 - E-mail : contact@nuillelejalais.fr